

# Perceptions du bilinguisme officiel et interactions bilingues à Biel/Bienne et Fribourg/Freiburg<sup>1</sup>

**Claudine BROHY**

IRDP Neuchâtel, CERLE Université de Fribourg (Suisse)  
claudine.brohy@unifr.ch

In officially quadrilingual Switzerland, due to the controversially discussed so-called *principle of territoriality*, not many of the approximately 2800 municipalities have an official bilingual status. The most often cited and described bilingual examples are Biel/Bienne and Fribourg/Freiburg. These municipalities manage their linguistic and cultural heterogeneity quite differently; this fact greatly influences the definition of official languages and the public discourse on the interpretation and the semantic range of the concept. In officially bilingual Biel/Bienne, service encounters in the public and semipublic sector (administration, public services, shops, restaurants etc.) is client-oriented, the customer with his/her opening turn chooses the language of interaction. However, in officiously bilingual Fribourg/Freiburg, French is – more often than not – the default language. The same pattern applies for information seeking in the streets, the person giving the information adapting to the same pattern of interaction, linguistic adaptation in Biel/Bienne, and maintaining of French in Fribourg/Freiburg. This article discusses oral and written, private and public discourse on the degree of officiality of the two languages and the impact of language choice in the two cities. It is assumed that the latter in fact mirrors public language discourse and that opinion leaders coin the prevailing situation.

## Préambule

L'équipe de *bil.bienne* m'a demandé de poser un regard extérieur sur sa recherche qui se caractérise par une démarche scientifique rigoureuse et un riche corpus compilé tout au long de presque quatre années d'enquêtes, sous forme d'enregistrements dans des lieux publics et semi-publics et d'interviews effectués dans les deux plus grandes communes bilingues de Suisse, Biel/Bienne et Fribourg/Freiburg. Ce regard est effectivement extérieur quant à la recherche en question, mais plutôt intérieur – et donc forcément subjectif – par rapport à la relation entretenue avec ces villes, en particulier avec Fribourg, ma ville natale et ville de résidence. Le nombre impressionnant de données recueillies par l'équipe permet sans doutes des lectures à plusieurs niveaux. Je me plie donc volontiers au jeu des regards croisés, en me limitant

---

<sup>1</sup> Je remercie Sarah-Jane Conrad et Daniel Elmiger de leurs précieuses remarques concernant des versions antérieures de cette contribution. La responsabilité finale pour son contenu m'incombe toutefois entièrement.

toutefois à deux thématiques bien précises: d'une part, aux différents discours sur *la nature et le degré d'officialité du bilinguisme dans les deux villes*, et, d'autre part, au *choix des langues dans les rencontres de service privées*, c'est-à-dire les interactions dans un format de communication impliquant des personnes qui fournissent des services privés (vente) et d'autres qui en demandent (achat).

## 1. Introduction

Les études sur le bilinguisme sociétal et institutionnel sont souvent conçues de manière comparative et contrastive. Ainsi, au niveau cantonal, Fribourg et le Valais ont été comparés (Windisch et al., 1992; Schnyder, 2005), et, au niveau municipal, les villes de Fribourg<sup>2</sup> et de Bienne (Kolde, 1981; Strech, 1983; RMA, 1984; Brohy, 1999; Brohy, 2000a, 2000b; Aebischer, 2004; Conrad, en prép.), au niveau municipal toujours Fribourg/Freiburg, Bozen/Bolzano et Vaasa/Vasa (Herberts et al., 1998). Les deux villes suisses, mis à part le fait qu'elles soient de taille comparable et qu'elles abritent les communautés autochtones francophone et germanophone, présentent plus de différences que de similitudes. La différence la plus frappante est d'ailleurs directement liée à cette présence de deux langues nationales. Bienne colporte sans complexe un statut de *ville bilingue*, ou de *plus grande ville bilingue de Suisse*, ou encore de *seule ville bilingue de Suisse*, tandis que Fribourg se fend de différences subtiles et hésite entre *ville francophone*, *ville francophone avec une minorité alémanique*, *ville mixte* ou *ville bilingue*. L'autre différence réside dans le fait que les minorités et majorités sont respectivement inversées<sup>3</sup>, ce qui a des répercussions sur la relation de la ville avec son canton et avec la Confédération. A Bienne, le statut de minoritaire pointe toujours dans la même direction: une personne romande est minoritaire au niveau de la commune, du district, du canton et du pays, tandis qu'à Fribourg le statut de minoritaire et de majoritaire est plus ambigu, la minorité communale et cantonale étant majoritaire sur le plan fédéral (cf. Meune, en prép.). Le statut de capitale cantonale et la présence d'une université officiellement bilingue sont des caractéristiques de Fribourg absentes à Bienne. Une autre différence se matérialise dans le rôle et le statut historique de la Ville de Fribourg par rapport au canton: le Canton de Fribourg était une ville-canton qui était aussi le pôle de tout le district germanophone de la

---

<sup>2</sup> Je me conforme ici à l'habitude de n'utiliser que le toponyme correspondant à la langue de rédaction.

<sup>3</sup> Pour rappel: En 2000, Bienne comptait 55.4% d'Alémaniques, 28.15% de Romands et 16.45% d'allophones (dont 6.01% d'italophones); Fribourg 63.59% de Romands, 21.16% d'Alémaniques et 15.25% d'allophones (dont 3.82% d'italophones). La Ville de Bienne comptait en 2002 49'328 habitants, Fribourg 32'549 (source: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel).

Singine. Le bilinguisme officiel prévaut également pour le district de Bienne, alors que le district de la Sarine, dont Fribourg est le chef-lieu, est francophone<sup>4</sup>. En outre, la population romande ne représente que le 7.59% de la population totale du Canton de Berne, tandis que les Alémaniques sont certes minoritaires, mais totalisent tout de même le 29.21%<sup>5</sup> de la population cantonale fribourgeoise. Il y a aussi une différence religieuse: Fribourg comporte une majorité de catholiques, Bienne une majorité de personnes réformées, les minorités latines ont toutefois renforcé l'élément catholique. Un autre antagonisme réside dans l'histoire du bilinguisme même. Fribourg se targue d'être *bilingue de naissance* – son fondateur étant le rejeton d'un couple mixte – tandis que Bienne se bilinguise peu à peu dès le début du 19<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Bienne et Fribourg sont donc certes des soeurs bilingues, mais à des degrés différents, comme cela se passe dans toutes les familles plurilingues, la plus âgée est plus petite, comme cela arrive également souvent, une a été bilingue dès sa naissance, l'autre l'est devenue à l'âge presque adulte.

Même si comparaison n'est pas raison, je vais aussi suivre une démarche comparative pour (a) extraire des éléments pertinents dans le discours – oral et écrit, formel et informel – sur le *degré d'officialité du bilinguisme dans les deux communes* et pour (b) commenter le *choix des langues dans des interactions de service*.

## 2. Le statut du bilinguisme: officiel, officieux ou néant?

"La ville de Fribourg n'est pas bilingue..." (extrait du corpus *bil.bienne*).

Partant de cette affirmation faite dans le cadre des enquêtes *bil.bienne* je vais arpenter le champ sémantique du concept de langues officielles et de son discours. A priori, le concept ne semble pas poser problème, et pourtant il s'avère être ambigu. Quels sont les critères pour déterminer avec certitude la présence de deux langues officielles et d'un bilinguisme officiel?

L'officialité du bilinguisme se matérialise dans un ou plusieurs des critères suivants:

- Déclaration du bilinguisme ou d'un statut bilingue (Constitution, charte, lois, règlements, etc.)

<sup>4</sup> Toutefois, le Tribunal du District de la Sarine utilise aussi l'allemand comme langue de travail.

<sup>5</sup> Source: Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

<sup>6</sup> Juste avant ce processus de bilinguisation, vers 1800, le Doyen Bridel se prononça de la sorte sur Bienne: "Das Volk, die Räte und die Kanzlei bedienen sich der deutschen Sprache; doch die Nähe des Gebietes, wo französisch gesprochen wird, bringt es mit sich, dass in Biel fast jedermann Französisch kann" (cité dans Müller 1951: 43).

- Déclaration d'officialité de la langue X et de la langue Y (Constitution, charte, lois, règlements, etc.)
- Statut bilingue octroyé par les tribunaux après litige
- Présence d'écoles de langue X et de langue Y, voire présence d'écoles bilingues
- Administration communale fonctionnant dans les deux langues
- Instances politiques (parlement, gouvernement, tribunal) fonctionnant en deux langues (langues de travail, des documents, des procès-verbaux, etc.)
- Noms de lieux officiellement bilingues
- Panneaux indicateurs, noms des rues et de la gare, affiches, enseignes, etc. dans les deux langues
- Auto-présentation en deux langues, mention explicite du bilinguisme dans des brochures d'information, site Internet bilingue et soulignant le bilinguisme en tant qu'élément constitutif de l'identité, volonté de médiation (images de *trait d'union*, de *pont*, etc.).

Dans le cas de Bienne, les choses semblent être claires. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, un double mouvement a eu lieu, donnant à la fois progressivement plus de droits à la population romande et plus de poids au bilinguisme. Depuis 1952, la ville jouit d'un statut de bilinguisme officiel, et le Règlement de la Ville de Bienne du 9 juin 1996 stipule:

Article premier – La Ville de Bienne

La Ville de Bienne est une commune bilingue autonome du Canton de Berne. Elle comprend le territoire qui lui est attribué ainsi que la population qui y est établie.

Art. 3 – Langues officielles

<sup>1</sup> Le français et l'allemand sont les deux langues officielles de même valeur employées dans les relations avec les autorités de la Ville et l'Administration municipale.

<sup>2</sup> Tant les règlements et les ordonnances de la Ville de Bienne que les communications officielles à l'attention de la population doivent être rédigés et promulgués en français et en allemand.

Art. 25 – Prise en compte de la langue et du sexe

Les autorités, les services administratifs, groupements politiques ou autres organisations compétents pour les nominations, la préparation des nominations ou la sélection des candidats et des candidates doivent veiller à une représentation équitable des deux langues officielles et des deux sexes<sup>7</sup>.

Le bilinguisme officiel est donc perçu comme un droit positif justiciable qui donne droit à des prestations concrètes (p.ex. matériel de vote, réponses aux

---

<sup>7</sup> Ce bilinguisme communal est mis en miroir par les dispositions constitutionnelles cantonales de 1993: 1. Il est tenu compte des besoins des minorités linguistiques, culturelles et régionales. 2. A cet effet, des compétences particulières peuvent être attribuées à ces minorités (art. 4); 3. Le canton et les communes peuvent tenir compte de situations particulières résultant du caractère bilingue du canton (art. 6).

guichets, au téléphone, par lettre ou courriel, dans l'une ou l'autre langue, textes officiels dans les deux langues, etc.).

Tous les autres critères de bilinguisme sont remplis sans problème. Il existe des écoles françaises et allemandes<sup>8</sup>, et la visibilité du bilinguisme est assurée par le double nom Biel/Bienne (gare, panneaux routiers), ainsi que par la double dénomination des rues, plans et cours d'eau. Un bilinguisme institutionnel exemplaire donc, protégeant l'unilinguisme<sup>9</sup> des citoyennes et citoyens en les mettant à l'abri de l'assimilation linguistique, qui garantit le *principe de personnalité*. Ce dernier conjugue le principe de territorialité à la liberté de la langue dans les relations publiques.

Si le bilinguisme de Bienne ressemble à un jardin symétrique avec des espaces bien délimités, Fribourg prend l'air d'une jungle. Au niveau connotatif, le raccourci *bilingue* pour désigner à la fois le français et l'allemand n'est pas forcément accepté, et l'on parle plus souvent d'un bilinguisme officieux qu'officiel. La commune ne s'est d'ailleurs jamais officiellement déclarée bilingue, invoquant des incidences financières engendrées par la traduction systématique<sup>10</sup>, et parfois même des peurs identitaires, en particulier de la part d'une frange de la population romande.

En cas d'absence de base légale, c'est la pratique communale et la jurisprudence qui déterminent les langues officielles. En 1993, le Tribunal administratif du Canton de Fribourg a déclaré que le bilinguisme était officiel en statuant: "La ville de Fribourg est une commune bilingue: le français et l'allemand y sont langues officielles" (RFJ, 1993: 208). Cette décision était l'épilogue d'un long bras de fer entre la fraction écologique du Conseil général (parlement municipal), qui estimait qu'un recours écrit en allemand était recevable sans traduction vers le français, et le préfet du District de la Sarine qui exigeait une version française. De sa part, le Conseil d'Etat avait d'ailleurs déjà reconnu le bilinguisme officiel de la capitale en 1992 (Staatsrat des Kantons Freiburg, 1992)<sup>11</sup>.

Cette bivalence entre bilinguisme officiel et officieux ne date pas d'aujourd'hui. Vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle déjà, c'est de la sorte qu'un observateur extérieur caractérise la situation fribourgeoise au sein de l'administration, des tribunaux et de la population:

---

<sup>8</sup> Par contre, les écoles bilingues font encore figure d'exception.

<sup>9</sup> Il s'agit d'un unilinguisme dans l'une ou l'autre langue nationale, les langues premières dites de la migration ne sont pas concernées par ce principe, sauf pour les affaires des tribunaux.

<sup>10</sup> A l'heure actuelle, seul les documents les plus importants sont traduits vers l'allemand.

<sup>11</sup> Le *Règlement du Conseil Général de la Ville de Fribourg* du 28 novembre 1983 prévoit d'ailleurs à l'art. 35, langues des débats: "Les conseillers généraux s'expriment en français ou en allemand".

In der Haupt-Stadt des Cantons bedient man sich in demjenigen Theil, der gegen Bärn liegt, der teutschen Sprache; in dem andern und grössern Theil wird französisch oder ein so genanntes *Patois* geredt. Ueberhaupt sind beyde Spachen allda in Uebung, obgleich keine viel Vollkommenheit und Schönheit erlangt. Die Haupt-Sprache ist dennoch die teutsche. Der Rath und denen Gerichten werden alle Geschäfte teutsch abgehandelt. In den Canzleyen bedient man sich vornehmlich dieser Sprache [...]. Der Gebrauch der teutschen Sprache in den Raths-Versammlungen, den Canzleyen und einigen Kirchen, ist die Ursache, dass diese Sprache in der Haupt-Stadt und dem Canton von der Französischen noch nicht gänzlich hat mögen verdrängt werden. Personen, welche vor dem gemeinen Mann haben wollen, besonders das Frauenzimmer, bedienen sich des Französischen oder *Patois* [...]. Gemeine Leute, die sich in der Haupt-Stadt aufhalten, denen aber beyde Sprachen nicht geläufig sind, verstehen einander oft gar nicht (Fäsi 1766:600-601).

Le statut linguistique de la ville de Fribourg a bien sûr aussi été une préoccupation de l'Assemblée constituante qui a élaboré une nouvelle Constitution cantonale entre 2000 à 2004, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La discussion autour de la question des langues a été bien nourrie durant les différentes étapes d'élaboration de la nouvelle Charte. La Commission mandatée de présenter des thèses sur les langues a formulé la thèse suivante concernant la ville de Fribourg:

La capitale est dénommée Fribourg/Freiburg, elle est bilingue (Die Hauptstadt heisst Freiburg/Fribourg, sie ist zweisprachig) (Commission 1, 2001: 12).

Pour éviter toute confusion avec Fribourg en Brisgau<sup>12</sup>, un membre de la Commission avait proposé d'ajouter le libellé alémanique de *Fryburg*, ce que la majorité de la Commission des langues et du plénum a refusé. Après avoir passé au crible d'une consultation, des différentes lectures et de leurs amendements et propositions minoritaires, ainsi que par les modifications de forme de la Commission de rédaction, le peuple souverain a accepté, avec l'ensemble de la Constitution, les articles suivants visant la ville de Fribourg:

Art. 2 – Territoire, capitale et armoiries

<sup>2</sup> Sa capitale est la ville de Fribourg, *Freiburg* en allemand.

Art. 6 – Langues

<sup>3</sup> La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.

L'article est formulé de manière potestative, l'Etat ne force pas et l'autonomie communale est donc respectée. Indirectement, l'alinéa suivant pourrait aussi être interprété dans le sens de favoriser le statut de bilinguisme officiel dans les communes idoines:

---

<sup>12</sup> Cf. la lettre de lecteur: "Fribourg tout court ou Fribourg-Freiburg? Rude sentence! En y ajoutant Freiburg, ce serait assurément ajouter de la confusion avec la ville éponyme du Brisgau [...]" (Scheidegger 1999).

<sup>4</sup> L'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales. Il encourage le bilinguisme<sup>13</sup>.

La nouvelle Constitution ne statue pas sur les critères applicables pour l'octroi d'un statut de bilinguisme communal officiel, la proposition d'inscrire l'obligation de légiférer en la matière ayant été refusée par le plénum. Différents avis de droit et prises de positions d'associations ont été émis sur la question; dans l'opinion publique (tables rondes, lettres de lecteurs, etc.) c'est l'argument démographique et statistique qui prévaut. La Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF), qui défend à la fois le caractère romand du canton et le principe de territorialité, propose les pourcentages suivants pour le groupe minoritaire afin que la commune puisse jouir du statut d'entité mixte (et non bilingue!): Pour les communes de moins de 1000 habitants: 40%, de 1000 à 5000: 35%, plus de 5000 30%. Fribourg et Morat, en tant que capitale et chef-lieu respectivement, doivent bénéficier d'un statut particulier. "Ce statut reconnaît à la minorité linguistique le droit de bénéficier de facilités pour autant que celles-ci n'impliquent aucun inconvénient pour la majorité" (CRPF, 1995: 13)<sup>14</sup>. Plus tard, la position s'est même radicalisée: "Seul l'usage officiel d'une seule langue par commune qu'il [= le principe de territorialité] implique permet de sauvegarder l'intégrité et l'homogénéité des territoires linguistiques cantonaux" (Rebetez, 2004:9).

Venons à d'autres critères utilisés pour décrire le bilinguisme officiel, à savoir un bilinguisme plus symbolique et emblématique, celui des noms de rues et des panneaux indicateurs. Il y a à Fribourg un certain nombre de lieux-dits allemands qui sont entrés dans des noms de rues et de quartiers (Schönberg, Windig, Lenda, Stalden), mais la dénomination des rues et des places était entièrement française. Depuis les années 1970, les Alémaniques revendiquent des traductions des noms français et la restitution des noms allemands, toujours vivaces. Après une longue période d'hésitation (pose "sauvage" de plaques bilingues, demande écrite au Conseil général, groupe de travail, etc.), 22 rues et places sont signalées en 1991 par des panneaux bilingues, sur les 307 que comptent la ville, ce qui correspond à un taux de 7%. Les rues et places en question devaient satisfaire aux critères suivants:

---

<sup>13</sup> Certaines personnes – à l'intérieur comme à l'extérieur de la Constituante – ont critiqué ce libellé en invoquant le flou autour de ce terme (encouragement du bilinguisme individuel ou alors institutionnel).

<sup>14</sup> Il est intéressant de relever la pratique de la Finlande, pays officiellement bilingue. Une commune est considérée comme bilingue si la minorité atteint 8% ou 3000 personnes. Elle perd son statut si la minorité passe en dessous de la barre de 6%. Cette combinaison entre chiffre relatif et absolu est intéressante.

emplacement dans le centre historique de la vieille-ville, historicité<sup>15</sup>, usage continu et actuel du toponyme allemand<sup>16</sup>.

L'utilisation ou non du double toponyme Fribourg/Freiburg est un sujet de discussion récurrent et occupe une bonne place sur la page du courrier des lecteurs des quotidiens et des publications des associations culturelles: "La commune de Fribourg est une commune francophone. Il n'est donc pas admissible d'y adjoindre un vocable allemand. Fribourg s'appelle Fribourg" (Rebetez 1999: 18). Sur les axes routiers à l'entrée de la ville, le double nom est la règle, alors que les panneaux à la gare ne mentionnent que Fribourg. Les avis sont partagés, comme le témoignent ces deux extraits d'entrevues:

Il faut quand même être lucide, à Fribourg, la grande majorité des Romands s'enfiche complètement si la gare est dans les deux langues, et une petite minorité est vachement contre, une grande minorité des Alémaniques s'en fout aussi complètement et quand même ya une petite majorité d'Alémaniques qui aimerait voir les deux noms, moi chus pour qu'il y ait les deux noms, le nom original est quand même allemand, ce serait le restituer en quelque sorte (C., 72 ans, bilingue, Fribourg, entrevue CB).

Ajouter Freiburg à la gare, ça apporte rien mais rien du tout, tout le monde comprend Fribourg, c'est presque la même chose en allemand, et pis en dialecte, ça ressemble encore plus. Déjà qu'ils disent Freiburg dans le train en arrivant à la gare, ça suffit. Bientôt ils vont écrire Genf, tu verras, on va se faire bouffer (G., 50 ans, francophone, Fribourg, entrevue CB).

Le discours officiel et politique est tout aussi clairement en faveur d'une appellation simple. Le syndic sortant répond à la question s'il faut rebaptiser la gare *Fribourg-Freiburg*<sup>17</sup>:

Le mot 'Fribourg' a ce génie d'être considéré comme francophone, alors que son étymologie [sic] est alémanique. Donc il contient les deux éléments culturels de notre cité. Cela n'apporterait pas grand-chose de le modifier. D'autant moins, que, en Europe, Freiburg désigne 'Freiburg im Breisgau'. Si l'on voulait traduire Fribourg en français, il faudrait l'appeler 'Villefranche' (Joye 2004).

La dénomination de la gare est une véritable profession de foi, durant les campagnes électorales qui précèdent les élections communales, les candidat-e-s passent régulièrement par le jeu des questions-réponses des médias, les prétendants au poste répondent en règle générale conformément à l'a pratique courante en optant pour le statut quo, à savoir *Fribourg*.

<sup>15</sup> On aurait pu y adjoindre le critère de *durabilité*, davantage orienté vers l'avenir que le passé.

<sup>16</sup> Beaucoup de personnes opposées à la bilinguisation généralisée des plaques de rues prévoient un chaos en ville, si l'on devait procéder à la traduction des noms de quartier tels que *Schönberg*, *Jolimont* et *Beaumont*.

<sup>17</sup> Une ordonnance fédérale permet d'adjoindre le nom de la localité dans la seconde langue dans une région où sont parlées deux langues (Ordonnance du 30 décembre 1970, art. 11).



Un autre critère se matérialise dans l'image que l'on veut refléter vers l'intérieur et l'extérieur, par des brochures d'informations et le site Internet. Le site fribourgeois, partiellement disponible en allemand, fait état d'une *ville à la frontière entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, à la croisée des chemins linguistiques, de pont, du respect que Fribourg a des minorités, de ville de mixité*. Concernant les écoles, la brochure d'information explique que "[l]a scolarité peut être accomplie à tous les niveaux en deux langues<sup>18</sup>. Quant à l'Université, elle est bilingue également" (Fribourg 2004: 19). Pour comparer, le site biennois, entièrement bilingue, s'adresse de la sorte à ses visiteurs: "Bonjour – Grüessech – Bienvenue à Bienne, dans la plus grande ville bilingue de Suisse. Bienne héberge deux cultures qui forment une communauté harmonieuse, cosmopolite, tolérante et très animée".

Nous avons donc vu à travers les différents discours que le terme de *bilinguisme officiel* est traité de manière très différente à Bienne et à Fribourg. Si les choses semblent claires à Bienne, juristes, politiques et personnes engagées dans les enjeux linguistiques ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une définition et la portée du terme bilinguisme à Fribourg. Voyons dans la prochaine partie comment et dans quelle mesure le bilinguisme officiel ou officieux de la ville se concrétise dans les contacts commerciaux dans les magasins.

### 3. Enquêtes effectuées à Bienne et Fribourg

A Bienne, les résultats des enquêtes conduites dans le cadre de *bil.bienne* convergent vers ce que l'on appelle communément le *modèle biennois*, un modèle que l'on peut considérer comme courtois et empathique, orienté client, ce qui est généralement confirmé tant directement dans la pratique avec les enregistrements *in situ* dans les commerces, restaurants et la rue, qu'indirectement dans les entrevues lorsque les personnes sont interviewées au sujet du comportement langagier dans les commerces. Le complément d'enquête effectué à Fribourg montre une situation beaucoup plus nuancée. Le *modèle fribourgeois* montre que le français est la langue par défaut, ce qui ne veut pas dire que l'allemand est absent, mais plutôt que son usage ne va pas de soi. Je ne peux que confirmer ces résultats par des notes d'enquêtes effectuées dans les deux villes, à savoir une cinquantaine à Bienne, et une centaine à Fribourg, depuis le milieu des années 1990. Contrairement à l'équipe de recherche, dont l'éthique scientifique honore les collaboratrices et collaborateurs, le design de mes enquêtes est beaucoup plus "léger": transcription de mémoire du déroulement du contact, avec les variables lieu

---

<sup>18</sup> Cette affirmation peut induire en erreur. En fait, ce n'est qu'à partir du niveau secondaire II que des cursus bilingues sont possibles; en amont, il faut choisir entre l'une ou l'autre langue.

de contact, sexe de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur, âge approximatif, degré d'accommodation linguistique, évaluation de la compétence en L2 et commentaires<sup>19</sup>. Le choix de la langue s'est opéré de la manière suivante: Pour Bienne, je choisissais l'autre langue par rapport à celle qui était utilisée dans l'établissement entre le personnel de vente et la clientèle, si la vendeuse était seule, j'optais pour le français, de même pour les informations glanées dans la rue<sup>20</sup>. A Fribourg, je choisissais le dialecte alémanique, quitte à passer à l'allemand standard lorsque la situation l'exigeait. Quelques entrevues effectuées avec des élèves et des étudiant-e-s complètent les données à Fribourg, elles thématisent le choix des langues dans les commerces et l'utilisation des langues dans l'espace public.

Mes conclusions rejoignent celles de l'équipe de recherche et l'opinion publique. Le personnel biennois s'adapte à la langue de la clientèle, une minorité le fait avec une compétence native dans les deux langues, une minorité également éprouve quelques difficultés, généralement non insurmontables, et une grande majorité s'adapte avec une bonne ou moyenne compétence, mais toujours avec courtoisie. A Fribourg, le 10% répond en dialecte après avoir salué en français 'sans accent', ce qui suppose une personne bilingue de naissance ou alors une personne généralement d'origine alémanique devenue bilingue par la suite. Le 15% environ répond totalement ou partiellement en allemand standard, et le reste adopte une stratégie de l'autruche en faisant comme si rien n'était, c'est-à-dire en répondant en français à des questions posées en allemand, sans aucune négociation, et, parfois, avec un brin d'hostilité (expression du visage, gestes abruptes, intonations)<sup>21</sup>. Certes, on est plus dans l'animosité ouverte des années 1970 et 1980, reportée par des personnes lors d'une enquête auprès de couples et familles bilingues (Brohy, 1992): "Ici, on parle français!", "On est quand même

---

<sup>19</sup> Je suis bien consciente du fait que cette façon de faire comporte nombre d'éléments subjectifs.

<sup>20</sup> Le même type d'enquêtes est effectué dans des villes alémaniques, avec le français comme langue d'ouverture. Ceci a donné un volet de l'émission *Temps présent* de la TSR (Zurich, downtown Switzerland, 2001). Sur une vingtaine de demandes d'information dans les rues et les magasins zurichois, une seule personne a répondu en anglais (hypothèse de départ des concepteurs de l'émission), les autres se sont efforcées de répondre en français. Ces enquêtes ne sont pas dépourvues de plages d'humour. Ainsi, un passant ayant participé à Bienne, bien involontairement, à la recherche de Kolde (1981), a été interrogé deux fois au sujet de l'emplacement de la gare en l'espace de quatre heures, se pose des questions: "Was, Sie haben den Bahnhof immer noch nicht gefunden??" (communication personnelle).

<sup>21</sup> Les compétences langagières jouent certes un rôle dans le choix des langues, mais en tant qu'action symbolique, celui-ci est guidé par des facteurs identitaires. Ainsi, à Montréal au début des années 1980, après le premier référendum québécois, j'ai souvent entendu des francophones, pourtant compétents en anglais, refuser de dialoguer en anglais avec les "maudzits Anglais".

pas en Suisse allemande!". La stratégie de faire appel à des collègues de travail de langue allemande n'a été appliquée qu'une fois (cf. Auer, 1977).

Durant les années 1970, le problème de la possibilité d'utilisation de la langue allemande dans les commerces de Fribourg fait rage dans le quotidien alémanique *Freiburger Nachrichten*. Lettres de lecteurs et commentaires de rédacteurs, injonctions de choisir les commerces qui répondent aussi en allemand, ou même appel au boycott des magasins et supermarchés qui ne tiennent pas compte de l'allemand pour l'affichage et la langue parlée aux clients, ou carrément conseil de faire les achats à Berne se succèdent:

Vielleicht gelingt es mit der Zeit, der grenzenlosen Ignoranz und der Deklassierung zu Bürgern und Zahlern 2. Klasse gewisser Kreise die Stirn zu bieten (H. M. 1976),

Das [Taschentuch] verkauft sich, schriftlich und mündlich, nur auf Französisch, denn auch der Vendeuse will es nicht gelingen, die Deutschkenntnisse zu aktualisieren (Vonlanthen 1976),

Manchmal frage ich mich, bin 'ich' derjenige, der zahlt, oder der Verkäufer, so kalt und abweisend wird man behandelt. Man muss sich nicht wundern, dass sich sehr viele Leute in Berns Geschäften wohler fühlen als in Freiburg (L. B. 1977).

La Placette, supermarché attaqué, fait valoir son droit de réponse et transmet ses propres chiffres par l'entremise de son vice-directeur, dépeint comme Singinois pure souche. Il décrit la stratégie linguistique comme suit: interpellé en allemand, le personnel de vente réagit "unvermittelt in deutsch, oder ruft einen Kollegen oder eine Kollegin, was nur Sekunden benötigt" (Auer 1977).

En 2005, voici les impressions d'une adolescente:

- E Isch für dir Frübürg a zwösprachige Stadt?  
 R I wess net, net so. Va de Läde si nume Dies und Das und ds' Cachet zwösprachig, se säge bonjour und grüessech. Sösch rede t'Lüt egentlich nome Französisch. Auso, i rede Französisch met de Lüt und d'Lüt rede Französisch met mier. Im Cachet rede se fasch meh Tütsch aus Französisch.  
 E Wenn säge si de bonjour und wenn grüessech?  
 R Villicht wenn si vorher i dere Sprach gredt he. Aber gang doch mau i d'Placette und red Tütsch, gsesch de, i has usprobiert, si ches net. Das isch es Problem, zum Bispil für d'M.  
 E Wie macht ses de?  
 R Si red efach net (E: enquêtrice; R: répondante, 14 ans, bilingue, entrevue CB).

En ce qui concerne l'utilisation de la langue allemande en ville de Fribourg, des étudiantes à l'Université donnent leurs impressions de la sorte:

- E1 Wenn ich z. B. die Strasse entlang gehe dann höre ich nur Französisch.  
 E2 Ja das stimmt.  
 E1 Aber ich habs gehört, dass hier in Fribourg man zwei Sprachen spricht, aber vor allem ja also die überwiegende Sprache ist Französisch, ich habe noch niemandem gehört, der Deutsch spricht, das ist irgendwie komisch.  
 E2 Ja, ich stimme dem zu.  
 E1 Aber auf der anderen Seite des Flusses, das ist so nicht ein Gebiet, aber so ein Bereich, wo man Deutsch spricht, aber man hört auch Schwyzertütsch, aber das ist nur unter Jugendlichen, aber das kommt sehr selten vor.

- E2 Also meiner Meinung nach sprechen die Leute oder können die Leute beide Sprachen sprechen, die mögen aber die deutsche Sprache nicht und die sprechen nur Französisch, manchmal sprechen sie sogar Englisch anstatt, ja Deutsch zu sprechen, und das finde ich schrecklich.
- E1 Ich auch.
- E2 Und ich war sehr enttäuscht, als ich hier gekommen war, weil ich meine deutsche Sprache üben wollte, und das ist überhaupt nicht möglich.
- E1 Dann muss man einen Deutschen irgendwo treffen [rires] (Enregistrement d'une discussion entre deux étudiantes [E1, E2] Erasmus d'Europe de l'Est). (Brohy 2005).

#### 4. Thèses en guise de conclusion

Cette conclusion sous forme de thèse ne peut être que provisoire. En replaçant les résultats de la recherche *bil.bienne* et ceux de mes propres enquêtes dans un contexte historique et social plus large, les réflexions suivantes concernant la cohabitation et la convivialité linguistique peuvent être dégagées.

1. Historiquement, une différence subtile est perceptible dans les définitions et descriptions des deux villes. Si le terme "bilingue" et "bilinguisme" est utilisé très tôt à Bienne (cf. Bourquin, 1955, 1969; Fehr, 1982; Kamer, 1963; Küenzi, 1956; Lefert, 1980; Müller, 1987), suggérant un *espace partagé*, Fribourg utilise plus souvent des métaphores liées à la frontière, à une limite, un carrefour, suggérant plutôt une *ligne de contact* (cf. Büchi, 1896; Aeby, 1931). Le terme de bilinguisme apparaît beaucoup plus tard à Fribourg. Cette image mentale correspond au maniement ou de l'évitement du terme *bilinguisme officiel*.
2. Le rapport Müller (1987) sur le bilinguisme à Bienne a provoqué un choc bénéfique. Après une période de tâtonnement durant laquelle la commune a tenu les conclusions sous verrous – la situation de la population romande n'étant pas aussi rose que prévue – c'est aujourd'hui le principe de *transparence* qui prévaut, alors qu'à Fribourg, il y a toujours une certaine *opacité* lorsqu'on cherche des informations sur des données linguistiques.
3. A Fribourg, le terme de *bilinguisme* est à la fois vivement discuté et contesté. Visiblement, il contient plus que le raccourci pour *français et allemand*, l'entier est apparemment plus – ou moins? – que la somme de ses éléments. Certaines personnes voient un état d'esprit à promouvoir, un label, une image de marque. D'autres y perçoivent une notion confuse, ne sachant pas s'il faut la rattacher à des individus ou à des institutions, et un élément de déstabilisation de l'équilibre linguistique, mais probablement aussi une menace identitaire pour les francophones. Le statut de minoritaires au niveau national joue sans doute un rôle dans cette perception, mais peut-être aussi le rôle spécifique de la langue française dans l'identité francophone.

4. On ne saurait réduire les situations linguistiques des deux villes à un bilinguisme consensuel dans le cas de Bienne et à des idiosyncrasies linguistiques dans celui de Fribourg<sup>22</sup>. Néanmoins, on est tenté d'affirmer que le discours officiel sur le bilinguisme, relayé par les faiseurs d'opinion, est largement reproduit par le comportement langagier qui accompagne les rencontres de services. En plus, à Bienne, l'image du bilinguisme ambiant se retrouve dans des institutions et produits culturels, comme le *Forum du bilinguisme*, une radio et une TV locales bilingues, le journal bilingue *Biel/Bienne*, les *Annales biennoises* avec leurs fréquents articles sur le bilinguisme<sup>23</sup>. Le bilinguisme emblématique (utilisation du double toponyme, jeu de mots avec *bielinguisme*, visibilité et audibilité des deux langues et du bilinguisme, les noms bilingues des rues, de la gare, etc.) a une longue tradition. A Bienne, les autorités communales, et les maires en particulier, ont depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle façonné le label bilingue de Bienne, en apportant chacun une pierre à son édifice. A Fribourg, il y a certainement autant de personnes qui ont oeuvré pour la promotion du bilinguisme, par contre, beaucoup de personnes ont lutté pour sa limitation.
5. Les deux villes se différencient aussi par rapport au choix de l'allemand standard, qui est une option à Fribourg, alors qu'à Bienne, l'utilisation du dialecte alémanique est plus étendue, même chez les Romands.
6. La relation entre bilinguisme institutionnel et multilinguisme sociétal est importante. En effet, les deux villes réagissent différemment face à l'immigration, Bienne se targue même d'être trilingue avec l'italien (cf. Bandini, 1978), ou *bilingue et multiculturel*, avec ses quelque 120 nationalités qu'elle abrite. L'adhésion et l'intégration des communautés migrantes dans le bilinguisme de la ville sont donc importantes, car les jeunes de la deuxième et troisième génération seront des relais importants.
7. Non seulement l'allemand est la variante marquée à Fribourg, il existe dans mon corpus peu de négociation linguistique à Fribourg. J'ai entendu plus de commentaires métalinguistiques à Bienne, comme par exemple

---

<sup>22</sup> En Suisse romande, on connaît le dicton "Les francophones sont une bonne minorité, mais une mauvaise majorité".

<sup>23</sup> Il est intéressant de noter que les *Annales biennoises* publient certes nombre d'articles sur le bilinguisme, mais l'Ordonnance sur l'édition des *Annales* de 1995 règle aussi les *aspects formels* touchant au bilinguisme, p.ex. la représentation convenable des deux langues officielles au sein du comité de publication (art. 2) et le nombre d'articles dans les deux langues officielles (art. 4). Par contre, l'art. 5 (les articles paraissent dans la langue maternelle de l'auteur), montre clairement le hiatus entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel, apparemment, une ville officiellement bilingue n'est pas capable de générer des personnes qui écrivent des articles en deux langues et qui auraient donc deux langues maternelles...

"on parlait déjà quelle langue?", "c'est drôle, on a toujours parlé le français ensemble, on pourrait tout aussi bien parler l'allemand, j'ai pas réalisé". Le parler bilingue y est plus répandu, au sein des deux communautés linguistique.

8. A Fribourg, il faudra certainement faire un travail important sur le bi-/plurilinguisme de la ville, par exemple, en demandant une expertise indépendante qui dégagerait des mesures concrètes pour promouvoir la convivialité linguistique et culturelle. Ceci implique aussi d'expliquer l'histoire des langues à Fribourg, ceci pour contrer un populisme linguistique qui voit les francophones en tant que seul peuple fondateur, mais aussi d'expliquer le développement du dialecte alémanique qui, selon une croyance répandue, se serait développé comme un pidgin à partir de l'allemand standard.
9. Vingt-cinq ans après la recherche de Kolde (1981), on peut confirmer que les Alémaniques de Fribourg sont le groupe le plus bilingue, ce qui est en partie façonné par le français en tant que langue par défaut, qui permet aussi au système de se perpétuer. Il y a toujours moins de différences entre les Romands et les Alémaniques à Bienne (Kolde, 1981: 424) qu'à Fribourg, une culture commune, une image ressemblante du rôle du bilinguisme de la ville, ceci malgré les difficultés que peuvent (encore) éprouver les Romands en tant que minorité (places d'apprentissage, formation, travail dans la propre langue, etc.).
10. L'école joue un rôle central non seulement dans la construction de répertoires langagiers, mais aussi dans le développement des représentations linguistiques et culturelles. Dans les établissements scolaires des deux villes, on pourrait dès lors mieux développer une didactique spécifique de la frontière des langues, l'éducation à la citoyenneté et le *bilinguisme en tant que projet de société et en tant que compétence sociale*. (cf. Brohy, 2004).
11. A Fribourg, d'une manière générale, on redoute quelque peu la comparaison avec Bienne et son bilinguisme plus consensuel. Par exemple, lors des discussions autour de la nouvelle Constitution, le bilinguisme de Bienne a été présenté aux membres de la Constituante et au public fribourgeois. Les comptes-rendus diffèrent dans les journaux de la presse locale. Les *Freiburger Nachrichten* titrent "Zweisprachigkeit – Kann Biel Vorbild sein?" (Lehmann 2001), alors que *La Liberté* fait état de "La difficile pratique du bilinguisme" (JnG, 2001)<sup>24</sup>. Lors d'une table ronde sur le bilinguisme à Fribourg, organisée en 2003 à l'Université, le

---

<sup>24</sup> *La Liberté* se qualifie de "quotidien romand édité à Fribourg", et les *Freiburger Nachrichten* de "einzige deutschsprachige Tageszeitung im zweisprachigen Kanton Freiburg".

syndic répond à la question du public "Pourquoi ces choses sont réglées à Bienne, par exemple, le nom de la gare et le statut du bilinguisme officiel, alors qu'à Fribourg c'est tellement plus laborieux?", par une réponse pour le moins paradoxale "Faut pas confondre, la ville de Bienne n'est bilingue depuis 150 ans seulement, alors que Fribourg est bilingue depuis sa fondation, donc, la situation est complètement différente". Récemment, un article (Walter 2005) paru dans le quotidien francophone fribourgeois fait état, avec étonnement, du fait que le double nom de Biel/Bienne n'est officiel que depuis janvier 2005. Dans cet article, on confond allégrement double nom reconnu par la Confédération, double nom officiel de la commune et le bilinguisme officiel.

12. Pour Bienne, le hinterland francophone, le Jura bernois, se trouvant dans un processus d'autonomie progressive et de rapprochement avec le Canton du Jura, il faut qu'une masse critique de francophones suffisamment importante puisse assurer la pérennité économique, sociale et culturelle du français. Quant à Fribourg, le processus d'intégration avec son agglomération, et, à moyen terme, une fusion avec les communes environnantes, ne devra pas négliger l'aspect langagier aux côtés d'autres enjeux. La commune ne peut donc pas être traitée de manière isolée, sans prendre en compte le contexte régional plus large.

En conclusion, il apparaît que la diversité des approches et des discours que l'on peut dégager par rapport aux langues en contact dans deux communes bilingues suisses, éloignées l'une de l'autre d'à peine 50 km et de tradition culturelle et démocratique similaire, laisse présager la diversité et la complexité des situations linguistiques de par le monde.

## Bibliographie

- Aebischer, P. (2004). Kein Einkaufen ohne Wörterbuch. Zweisprachigkeit in den Einkaufszentren der Stadt Freiburg. *Freiburger Nachrichten*, 5.5.
- Aeby, A. (1931). Ein Knotenpunkt auf der Sprachenlinie. *Kalender der Waldstätte* 7, 80-84.
- Annales biennoises – Bieler Jahrbuch*. Paraît chaque année depuis 1927.
- Auer, D. (1977). Deutsch im Warenhaus "La Placette": *Freiburger Nachrichten*, 17.06.
- Bandini, O. (1978). Bienne trilingue, ovvero. *Biel/Bienne*, 21.09.
- Biel/Bienne. [www.Biel/Bienne.ch](http://www.Biel/Bienne.ch) (site officiel de la ville de Bienne) [consulté avril 2005].
- bil.bienne – bilinguisme à Bienne - kommunikation in biel. *Projet de recherche (2000-2004)*.
- Bourquin, W. (1955). Sprachgrenze und Zweisprachigkeit in Biel und am Bielersee. *Der Bund*, 19.06.
- Bourquin, W. (1969). Anfänge und Entwicklung der Zweisprachigkeit Biels. *Sprachspiegel*, 25.02., 33-38.
- Brohy, C. (1992). *Das Sprachverhalten zweisprachiger Paare und Familien in Freiburg*. Freiburg: Universitätsverlag (= Germanistica Friburgensia 14).

- (1999). Bilingual cities in Switzerland. In: K. Herberts & C. Laurén. (éds.). Villes plurilingues et politiques linguistiques. Vaasa-Vasa: Abå Akademi University, 29-54.
- (2000a). Bienne. Terminogramme, 103-120.
- (2000b). Fribourg. Terminogramme, 121-145.
- (2004). Le bilinguisme – un projet de société? Actes du Congrès annuel Ecole et Famille – Les perspectives dans la différence, 7-10 octobre 2003, Université de Berne. SSRE/SSFE/LLB. CD-Rom.
- (2005). Apprendre et vivre les langues dans un contexte plurilingue: attitudes et représentations. In: A. Gohard-Radenkovic (éd.). Plurilinguisme et interculturalité dans la didactique des langues étrangères. Réflexions à partir d'un contexte bilingue/Mehrsprachigkeit und Interkulturalität in der Fremdsprachendidaktik. Überlegungen aus einem zweisprachigen Kontext. Bern: P. Lang, 141-157.
- Büchi, A. (1896). Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg. Freiburger Geschichtsblätter 3, 33-53.
- Buman, D. de (1996). Fribourg-Ville: entre deux mondes. Ecart, Le magazine de la Francophonie 1, 58-61.
- Commission 1 (2001). Rapport intermédiaire présenté à la séance plénière de la Constituante du 28 septembre. Fribourg: Miméo.
- Conrad, S.-J. (2005). Zweisprachige Kommunikation: Biel/Bienne und Freiburg im Vergleich. Bulletin VALS-ASLA 82, 43-62.
- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993. [www.admin.ch](http://www.admin.ch) [consulté avril 2005].
- Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. [www.fr.ch](http://www.fr.ch) [consulté avril 2005].
- CRPF (1989). Abcès de fixation de la "Sprachenfrage": Le nom des rues et des places à Fribourg. Le Pays de Fribourg no 10.
- CRPF (1995). Le Manifeste de Marly. Fribourg: CRPF.
- Fäsi, J. C. (1766). Genaue und vollständige Staats- und Erdbeschreibung der ganzen Helvetischen Eidgenossenschaft. 4 Bände. Zürich.
- Fehr, H. (1982). Die Zweisprachigkeit der Bieler Stadtverwaltung. Bieler Jahrbuch/Annales biennoises, 101-104.
- Fn. (1977). Modehaus schliesst: Zweisprachigkeit der Stadt nicht berücksichtigt. Freiburger Nachrichten, 10.9.
- Fribourg, édition 2004 (brochure d'information pour la population).
- Fribourg. [www.fr.ch/ville-fribourg](http://www.fr.ch/ville-fribourg) (site officiel de la ville de Fribourg) [consulté avril 2005].
- H. M. (1976). Placette: Alternativen für Deutschfreiburg. Freiburger Nachrichten, 26.8.
- Herberts, K. & Laurén, C. (éds.) (1998). Urbes linguas suas habent: Fribourg-Freiburg, Bolzano/Bozen, Vaasa/Vasa (= Skrifter utgivna av svensk-österbottniska samfundet nr. 59).
- JnG (2001). La difficile pratique du bilinguisme. La Liberté, 29.6.
- Joye, M. (2004). Serein, Dominique de Buman "ne regrette rien". La Liberté, 31.7.
- Kaestli, E. & Kaestli, T. & Wyss, L. (1978). Biel/Bienne mit seiner vielschichtigen Zweisprachigkeit. Tages-Anzeiger Magazin, 26.01., 4-15.
- Kamer, A. (1963). Assimilation in einer wachsenden Industriestadt. Dargestellt am Beispiel der Zuzüger in der zweisprachigen Gemeinde Biel. Bern: Paul Haupt.
- Kolde, G. (1981). Sprachkontakte in gemischtsprachigen Städten. Vergleichende Untersuchungen über Voraussetzungen und Formen sprachlicher Interaktion verschiedensprachiger Jugendlicher in den Schweizer Städten Biel/Bienne und Fribourg/Freiburg i. Ü. Wiesbaden: Franz Steiner Verlag.



- Küenzi, A. (1956). Bienne, ville bilingue. Les intérêts du Jura, 27.08., 181-183.
- L. B. (1977). Deutschsprachige Bedienung im Warenhaus. Freiburger Nachrichten, 26.4.
- Lefert, J. (1980). Bienne bilingue, un creuset quand même. Bieler Jahrbuch/Annales biennoises, 55-61.
- Lehmann, I. (2001). Zweisprachigkeit – Kann Biel Vorbild sein? Freiburger Nachrichten, 3.7.
- Meune, M. (en prép.). Minoritaires et "mijoritaires": Perceptions du plurilinguisme à la frontière des langues dans les cantons de Berne et de Fribourg. Actes de la 4<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'acquisition d'une 3<sup>e</sup> langue et le plurilinguisme.
- Müller, C. (1987). Zweisprachigkeit in Bienne-Biel. Universität Zürich: Miméo.
- Müller, G. (1951). Aus Biels Vergangenheit. Biel: Verkehrsverein.
- Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) [consulté avril 2005].
- Ordonnance concernant les noms des lieux, des communes et des gares du 30 décembre 1970.
- Ordonnance sur l'édition des Annales biennoises du 17 novembre 1995.
- Rebetez, S. (1999). Lettre de la Communauté romande du pays de Fribourg. Le Pays de Fribourg 26, 17-18.
- Rebetez, S. (2004). Une Constitution bâclée. Le Pays de Fribourg 32, 5-16.
- Règlement de Conseil général de la ville de Fribourg, du 28 novembre 1983, modifié le 28 mai 1990.
- RFJ (1993). I. Verwaltungsgerichtshof, Urteil vom 8. Juli 1993, 208-214.
- RMA (1984). Zweierlei Zweisprachigkeit. Biel/Bienne und Fribourg/Freiburg. Neue Zürcher Zeitung, 17.3.
- Scheidegger, C. (1999): Pourquoi Freiburg? La Liberté, 28.12.
- Schnyder, B. (2005). Wallis und Freiburg – die zweisprachigen Westschweizerkantone. Walliser Jahrbuch, 58-63.
- Simonet, C. (1991). Un patrimoine à préserver: l'identité linguistique communale. Le Pays de Fribourg 16, 4-5.
- Staatsrat des Kantons Freiburg (1992). Grüne Fraktion des Generalrates der Stadt Freiburg. Verwaltungsbeschwerde gegen eine Zwischenverfügung des Oberamtsmanns betreffend die amtliche Sprache im Verwaltungsverfahren des Saanebezirks. Freiburg: Mimeo.
- Strech, M. (1983). Wie versteht man sich in den zweisprachigen Städten Freiburg und Biel? Tages-Anzeiger, 19.1.
- Vonlanthen, H. (1976). Placette: mouchoirs de dame [sic]. Freiburger Nachrichten, 21.8.
- Walter, M. (2005). Officiellement, Bienne n'est bilingue que depuis janvier! La Liberté, 18.2.
- Windisch, U. (éd.) (1992). Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands: les cantons de Fribourg et du Valais, vol. 1, vol. 2. Lausanne: Payot.
- Zurich, downtown Switzerland. TSR, Temps présent 8.3.2001.
- Zysset, U. (1996). Bienne, ville bilingue. Ecart, Le magazine de la Francophonie 1, 54-57.